



**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Steven VANDEPUT, Ministre de la Défense,
concernant les essais de munitions et d'armes au Lager Elsenborn**

- déposée le 3 mai 2017-

*141061A
OK nassé !!
envoyer à JBY
6F
etc.---*

Monsieur le Ministre,

Au cours des dernières années, il y a eu à plusieurs reprises des débats au sujet de test de munitions et d'armes au Lager Elsenborn. L'exemple qui a sans doute fait le plus de bruit sont les tests du fabricant d'obus MECAR. Mais depuis, le silence plane sur ce sujet alors que les riverains continuent à entendre de temps en temps des tirs de fusil et autres.

Alors qu'il est quelque peu normal que l'armée belge s'exerce à Elsenborn, il m'est parvenu que la police fédérale y entreprend également des entraînements de tirs.

Monsieur le Ministre, mes questions sont les suivantes :

- Pouvez-vous nous dire si des entreprises privés passent des tests de munition ou autre au Lager Elsenborn ? *02008*
- Si oui, est-ce qu'il y a des entreprises étrangères parmi eux ?
- Si non, quels sont les services publics étant autorisé à y s'exercer ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.


Kattrin JADIN

**Réponse à la question parlementaire orale n° 18193 de
Madame la Députée Kattrin JADIN datée du 04 mai 2017
concernant les essais de munitions et d'armes au Camp
d'Elsenborn.**

Depuis 2008, il n'y a plus d'entreprises civiles qui font des tests de munitions et d'armes à titre privé au Camp d'ELSENBORN.

Dans le cadre des contrats existants, il est possible que des firmes civiles belges ou étrangères soient présentes lors de tests de matériel de la Défense belge, par exemple dans le cas d'un éventuel appel à la garantie.

La Police, la Sûreté de l'Etat, la Douane, le Département de la Nature et des Forêts du Service Public de Wallonie et, sous couvert de celle-ci, la Chasse de la Couronne ont une autorisation domaniale pour l'utilisation du domaine militaire.

Steven VANDEPUT